

132263 - Un conseil pour une sœur en islam qui va se marier

La question

Je suis une fille qui est sur le point de s'engager (dans le mariage). Je voudrais un conseil portant sur la manière de commencer ma nouvelle vie de sorte à agréer Allah le Puissant et Majestueux pour qu'il bénisse ce lien.

La réponse détaillée

Louanges à Allah

Nous demandons à Allah de guider vos pas et de vous assister à conclure le mariage de la manière qu'Allah aime et agrée. Nous vous conseillons de tenir compte des exigences de la crainte d'Allah en secret comme en public et d'œuvrer de manière à satisfaire le Transcendant en exécutant Ses ordres et en évitant ce qu'Il désapprouve, en se réfugiant au près de Lui, en se confiant à Lui et en sollicitant Son secours.

Cherchez à Lui plaisir en faisant plaisir à votre mari. A ce propos, l'imam Ahmad (18524) a rapporté d'après al-Housseyn ibn Mihasan que l'une de ses tantes paternelles s'était rendue auprès du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui), histoire de l'entretenir d'une affaire la concernant. Au bout de l'entretien, le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) lui dit :

-«As-tu un mari?

-Oui.

-Comment le traites-tu?

- Je fais de mon mieux pour lui rendre service.

- Veille bien à lui rester disponible car il peut être soit ton paradis, soit ton enfer!» (Jugé bon par al-Albani dans Sahih al-Djami', 1509).

Commencez votre vie conjugale en vous empressant à obéir à votre mari en cherchant à satisfaire ses désirs et besoins qui n'impliquent pas une désobéissance à Allah Très Haut. Que la coopération dans le sens d'obéir à Allah soit un des objectifs de ton mariage. D'après Abou Hourayrah (P.A.a) le Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit: « **Puisse Allah accorder Sa miséricorde à un homme qui se lève au cours de la nuit pour prier et qui réveille sa femme, quitte à lui asperger le visage avec de l'eau si elle refuse de se réveiller.** **Puisse Allah accorder Sa miséricorde à une femme qui se lève au cours de la nuit pour prier et qui réveille son mari, quitte à lui asperger le visage avec de l'eau si il refuse de se réveiller.** » (Rapporté par Abou Dawoud, 1308 et jugé authentique par al-Albani dans Sahihi Abou Dawoud).

Veillez à soigner votre tenue vestimentaire et votre parure. Présentez-vous à lui la plus belle que vous puissiez. Affichez toujours le sourire en sa présence. Veillez à rester propre. Que votre mari ne voie le foyer que bien organisé et bien arrangé et dominé par une belle odeur.

Veillez à porter un intérêt particulier à la diversification des repas. L'homme revient souvent du travail épuisé. Il aime à retrouver le plaisir, la réjouissance et la bonne compagnie pour bien se délasser et effacer sa fatigue. Ce qu'il ne peut obtenir que grâce à la complicité et au bon accueil d'une bonne femme. Si, un jour, il se fâchait, empressez-vous à lui plaire, même si vous saviez que vous n'avez commis aucune faute car une telle conduite vous vaudra d'être inscrite parmi les femmes du paradis.

Veillez à faire ce que votre mari aime et à éviter ce qu'il déteste, pourvu que tout cela soit conforme à la loi d'Allah et à Sa religion. Ne vous disputez pas avec lui car cela est réprouvé et ne vous fera aucun bien. Si vous voyez qu'il est en train de commettre un acte de désobéissance, opposez-vous-y par de belles paroles et en lui rappelant Allah. S'il vous fait du mal ou vous porte préjudice, restez patiente.

Ne vous empressez pas d'allier vous à plaindre auprès de votre famille et vos proches car la révélation du secret du ménage et l'étalement de ses problèmes devant les autres dérange le mari et complique davantage les contentieux. Prenez soin de ses parents et mère ainsi que de ses sœurs. Car c'est un aspect du bon traitement dû au mari et qui vous rapproche de lui.

Nous concluons enrappelant cette parole du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui):

«Quand une femme observe correctement les cinq prières, jeûne le mois de Ramadan, préserve son sexe et obéit à son mari, on lui dira: entre par celles des portes du paradis que tu préfères.» (Rapporté par l'imam Ahmad, 1664) d'après un hadith d'Abdour-Rahmanibn Awf (P.A.a) et jugé bonpar al-Abani dans Sahihal-Djami" (660).

Nous demandons à Allah Très Haut de bénir votre union et de la pérenniser dans le bien.